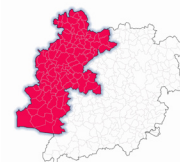


DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Dynamiques agricoles en Val de Garonne Guyenne Gascogne



L'agriculture joue un rôle déterminant au sein des communes du SCoT de Val de Garonne Guyenne Gascogne situé dans le département du Lot-et-Garonne. Investissant plus de la moitié de l'espace et grâce à la diversité des terroirs, elle révèle une palette de productions riche et diversifiée : grandes cultures, productions légumières, viticulture, élevage de bovins mais aussi de volailles... Ce territoire a la particularité d'inclure deux AOP viticoles dans leur intégralité, dotées chacune d'une coopérative.

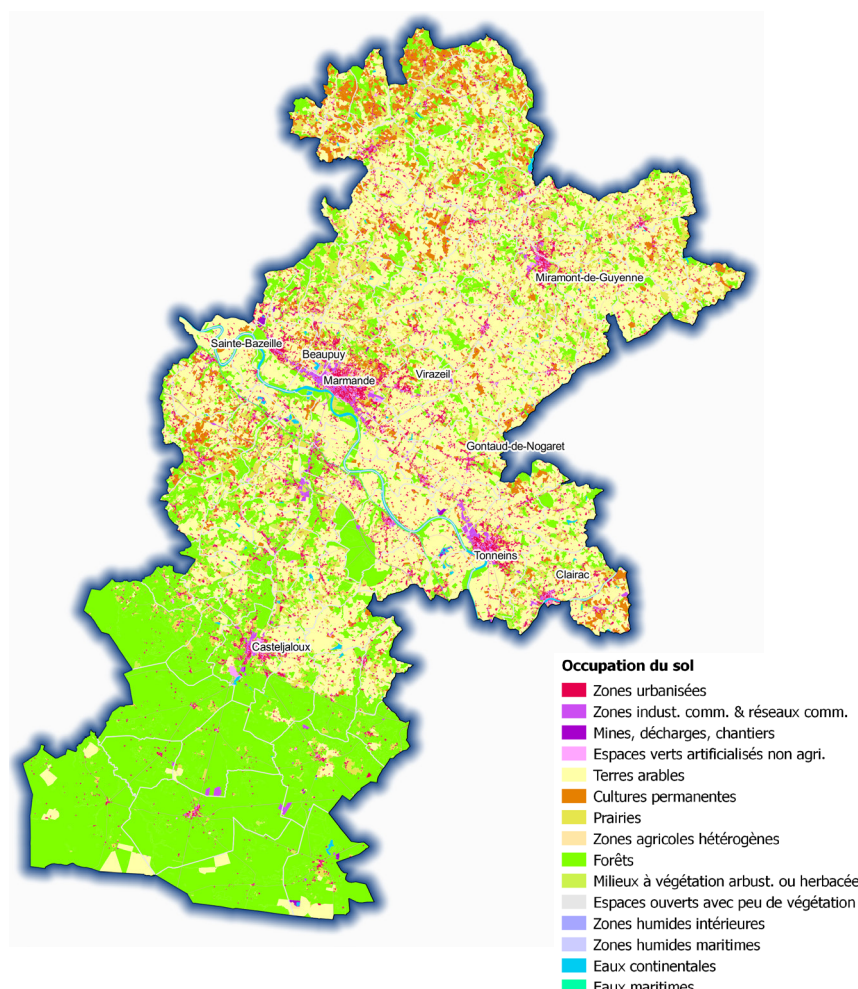
L'agriculture investit plus de la moitié de l'espace

En 2015, l'activité agricole investit plus de la moitié de l'espace du territoire. Elle est beaucoup plus présente en Val de Garonne, Pays de Lauzun et Pays de Duras qu'au sud, où le massif forestier prédomine.

Ce dernier s'étend sur 66 000 hectares, soit près de 41 % de l'espace du territoire, et se compose pour 56 % de pins maritimes, 38 % de feuillus, le reste étant des forêts « mélangées ».

Les espaces urbanisés recouvrent 7,6 % du territoire et sont relativement présents en vallée de Garonne. L'habitat individuel diffus représente près de la moitié de ces espaces. Viennent ensuite les sièges d'exploitations et bâtiments agricoles (13 %), l'habitat urbain (10 %), les voies et réseaux de communication (9 %), les emprises industrielles et commerciales (7 %), les espaces verts non agricoles (y compris stades) (6 %). Enfin, les surfaces en eau occupent moins d'un pour cent de l'espace, elles se composent pour deux tiers de cours d'eau et pour un tiers de plans d'eau artificiels.

Carte 1
Agriculture et forêt investissent plus de 90 % de l'espace



L'habitat diffus, principale cause d'artificialisation

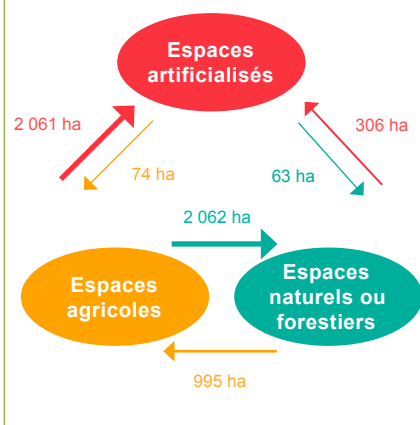
Entre 2000 et 2015, 2 061 hectares de terres agricoles (cultures annuelles et prairies) et 306 hectares de forêt ont été artificialisés. Par ailleurs, près de 1 000 hectares de forêt ont été défrichés pour devenir agricoles et en retour, près de 2 000 hectares agricoles sont devenus naturels ou forestiers, landes ou broussailles.

À noter également sur la période, la création de 73 plans d'eau artificiels regroupant une surface totale de 136 hectares. Plus des trois quarts de ceux-ci proviennent de surfaces agricoles, 16 % d'espaces forestiers et le restant d'anciennes carrières.

60 % des espaces artificialisés destinés à l'habitat

Plus de 60 % des espaces agricoles ou forestiers artificialisés ont servi à la création d'habitat, engendrée en grande partie par la progression démographique du territoire et notamment l'arrivée de nouveaux habitants. Ainsi, l'artificialisation progresse dans les zones urbaines (+170 hectares sur la période), mais c'est surtout en zone rurale que la campagne se « résidentialise » : ainsi près de 1 500 hectares, soit plus de la moitié des espaces artificialisés

Figure 1
Changement d'usage des sols entre 2000 et 2015



Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRI 2015

sur la période, ont été utilisés pour créer de l'habitat individuel « diffus ». Ce phénomène est particulièrement observable à proximité des axes de communication (routiers et ferroviaire) Bordeaux-Agen.

Près du quart des espaces artificialisés utilisés par l'activité économique

Les emprises industrielles ont augmenté de 301 hectares. On compte parmi elles la création, au sud du territoire, d'un parc solaire de 75 hectares composé de quatre fermes photovoltaïques qui forment ainsi le

plus grand parc du Lot-et-Garonne et le 4^{ème} au niveau national.

Parallèlement, l'emprise des bâtiments agricoles et/ou sièges d'exploitation augmente de 210 hectares et représente près de 10 % des espaces consommés.

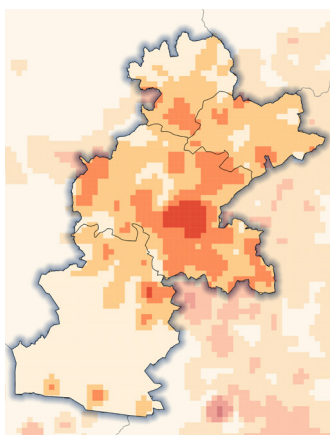
Une diversité de productions

La variété des terroirs confère au territoire une palette de productions agricoles diversifiée. Ainsi, en 2010, les cultures permanentes (vignes et vergers) contribuaient pour plus du tiers de la valeur de la production du territoire, la production de grandes cultures pour 28 %, l'élevage de granivores (essentiellement volailles) pour 16 %, les productions maraîchères pour 15 % et l'élevage d'herbivores pour 9 %.

L'élevage d'herbivores est particulièrement présent au nord du territoire, notamment au sein du Pays de Lauzun et dans le sud du Pays de Duras ; les cultures permanentes prédominent dans le Duracois et pour une moindre part dans le Marmandais ; le maraîchage est particulièrement bien implanté en vallée de Garonne. Les grandes cultures se retrouvent plutôt sur l'ensemble du territoire.

Carte 2
Des productions territorialisées

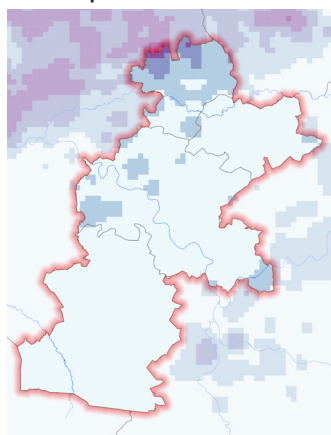
Grandes cultures



En k€ par km2(*)

0 à 18
18 à 47
47 à 102
102 à 305
305 à 1219

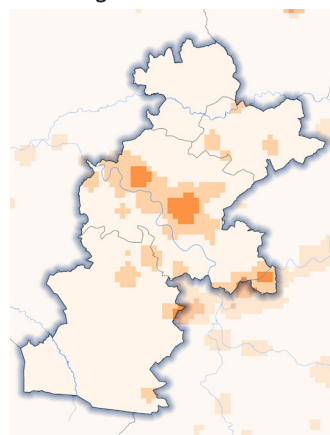
Cultures permanentes



en k€ par km2(*)

0 - 72
72 à 242
242 à 486
486 à 958
958 à 1939

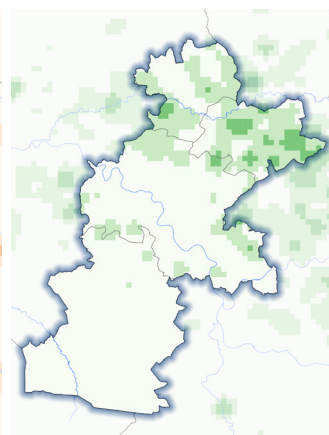
Maraîchage



En k€ par km2(*)

0 à 27,1
27,1 à 121,7
121,7 à 349,1
349,1 à 1193,7
1193,7 à 2160,5

Herbivores



En k€ par km2(*)

0 à 15,8
15,8 à 40,6
40,6 à 79,8
79,8 à 258,3
258,3 à 540,3

(*) Densité obtenue après carroyage et lissage des données. Maille de carroyage 1 km. Rayon de lissage 10 km.

Sources : ©BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

Plus des deux tiers de la sole en grandes cultures

Les céréales-oléagineux-protéagineux (51 800 hectares) recouvrent près des deux tiers de la sole cultivée. Elles se composent principalement de blé, maïs grain, tournesol et pour une moindre part de soja, féveroles et plantes « industrielles ». On observe un léger tassement des surfaces déclarées entre 2010 et 2018 qui masque une recomposition significative de l'assolement. Le maïs enregistre un net recul (près du tiers des surfaces de 2010) au profit des céréales à paille (essentiellement le blé), des oléagineux et des protéagineux. Au delà des opportunités économiques, cette évolution semble motivée par le choix de cultures plus économes en eau et en intrants. Parmi les cultures « industrielles », on note l'abandon progressif de la culture de tabac, culture emblématique du territoire (perte des trois quarts de la sole cultivée).

Progression des légumes frais

Avec 3 275 hectares, les légumes frais représentent 4 % des surfaces déclarées à la PAC sur le territoire et près de la moitié de la sole légumière du département. Ils sont essentiellement implantés en vallée de Garonne. Entre 2010 et 2018, on enregistre une progression de près de 90 % des surfaces cultivées en légumes, notamment grâce à l'essor du maïs doux, des pommes de terre, des haricots et des fraises. En revanche, la tomate, culture historique du Marmandais, perd plus du tiers des surfaces cultivées sur la période contre seulement 2 % dans le reste du département. Cette variation est à interpréter avec prudence car le choix des espèces cultivées annuellement est déterminé en fonction des opportunités de contractualisation commerciale, ce qui peut entraîner des variations ponctuelles conséquentes.

Essor des noiseraies

En 2018, les cultures fruitières représentent 5 % des surfaces déclarées à la PAC. Elles se composent pour plus de la moitié de pruniers d'Ente, pour un cinquième de noisetiers

Tableau 1
Répartition des cultures déclarées à la PAC en 2018
(hors vigne)

Culture	Surface 2018	Évolution 2010/2018	% dans le département
	(hectare)	(%)	(%)
Céréales	34 795	-10	32
dont Blé	17 538	11	29
Maïs grain	14 605	-31	46
Oléagineux	15 667	25	29
dont Tournesol	10 563	4	35
Soja	3 090	117	19
Protéagineux	970	291	19
Plantes à fibre	8	NS	24
Culture industrielles	458	-61	16
Jachères	4 544	-8	33
Fourrages annuels	1 631	24	32
dont maïs fourrage et ensilage	1 186	-3	33
Prairies artificielles et temporaires	5 667	-25	23
Prairies permanentes	5 992	26	22
Légumes frais	3 275	89	47
dont Maïs doux	1 198	76	60
Pommes de terre	484	6	93
Haricots / Flageolets	383	249	52
Tomates	190	-35	44
Fraises	162	147	52
Melons	67	-47	12
Plantes aromatiques	4	NS	2
Fruits	3 847	33	22
dont Prunes d'Ente pour transformation	2 086	9	22
Noisettes	777	187	22
Vergers	774	24	25

NS : non significatif

Source : ASP - déclarations PAC

et pour le restant de divers fruitiers (pommiers, kiwis, noyers, pêcheurs, etc.). Entre 2010 et 2018, le verger de noisetiers a quasiment triplé alors qu'il progresse de 75 % dans le reste du département. Cet essor est lié au développement de la coopérative Unicoque, dont le siège est situé à Cancon et qui plante des vergers dans un rayon de plus en plus éloigné du siège de l'entreprise. Par ailleurs, les surfaces en pruniers d'Ente progressent de 9 % et celles des autres fruitiers gagnent 25 %.

95 % du vignoble en AOP

Deux AOP implantées en totalité sur le territoire

En 2018, le vignoble recouvre 3 140 hectares, soit près de la moitié du vignoble départemental. 95 % de ces vignes sont en Appellation d'Origine Protégée (AOP). Au nord du territoire, l'AOP « Côte de Duras » s'étend sur 1 930 hectares soit près des deux tiers du vignoble

du territoire. Elle se décline pour 60 % en vin rouge et 40 % en vin blanc. En partie médiane, de part et d'autre de la vallée de la Garonne, les Côtes du Marmandais recouvrent 939 hectares et se déclinent pour 95 % en vin rouge. Au sud-est du territoire, une cinquantaine d'hectares de vin sont classées en AOP de Buzet.

Le territoire inclut en totalité l'aire des AOP « Côtes de Duras » et « Côtes du Marmandais ».

70 % de la récolte vinifiée en coopérative

En 2018, le volume total de récolte s'élève à 184 344 hectolitres, soit la moitié de la récolte départementale. Trois quarts de cette dernière sont revendiqués en AOP, le restant se partageant entre vins en IGP et vins sans IG.

Avec 70 % de la récolte vinifiée, la coopération joue un rôle prépondérant sur le territoire, notamment au niveau des AOP locales qui disposent chacune d'une cave coopérative. Ainsi, la « Cave du Marmandais », située à Cocumont,

regroupe une centaine d'adhérents et vinifie la quasi-totalité de la production de l'appellation éponyme. À Duras, la SCA « Les Vignerons de Landerrouat Duras Cazaugitat Langoiran », issue de la fusion des caves de Landerrouat, Duras et Cazaugitat en 2006 et Langoiran en 2014, vinifie 70 % de la production de l'AOP Côte de Duras. Elle regroupe 158 adhérents en 2018 et un de ses établissements est implanté à Duras.

Recul de l'élevage bovin

Au 1^{er} janvier 2018, 329 exploitations regroupent, toutes catégories confondues, 17 300 bovins. Le cheptel de souche est composé de 4 400 vaches à viande et 3 200 vaches laitières. Entre 2011 et 2018, le cheptel de vaches laitières a perdu plus de 1 500 têtes, soit une diminution moyenne de 6 % par an, et le cheptel vaches à viande près de 1 000 têtes (-3 % en moyenne par an).

Production de broutards et de veaux

190 élevages détiennent plus de dix bovins viande. Plus de 80 % d'entre eux produisent des broutards ou pour une moindre part, des veaux de lait élevés sous la mère. Les autres élevages sont des engraisseurs de bovins, des naisseurs-engraisseurs ou des ateliers d'engraissement de veaux de boucherie.

Les élevages de bovins viande sont essentiellement implantés au nord du territoire, au sein des communautés de communes « Pays de Duras » et « Pays de Lauzun ».

7 600 bovins de boucherie ont été produits sur le territoire en 2017 pour être abattus. Ce sont essentiellement des veaux de boucherie (63 % des effectifs abattus) et des vaches de réforme (17 %). Plus des trois quarts de ces bovins sont de race à viande.

Au niveau des ventes en vif, la moitié des effectifs de bovins viande commercialisés sont des broutards (mâles ou femelles) et côté laitier, près de 60 % des effectifs commercialisés en vif sont des veaux de huit jours.

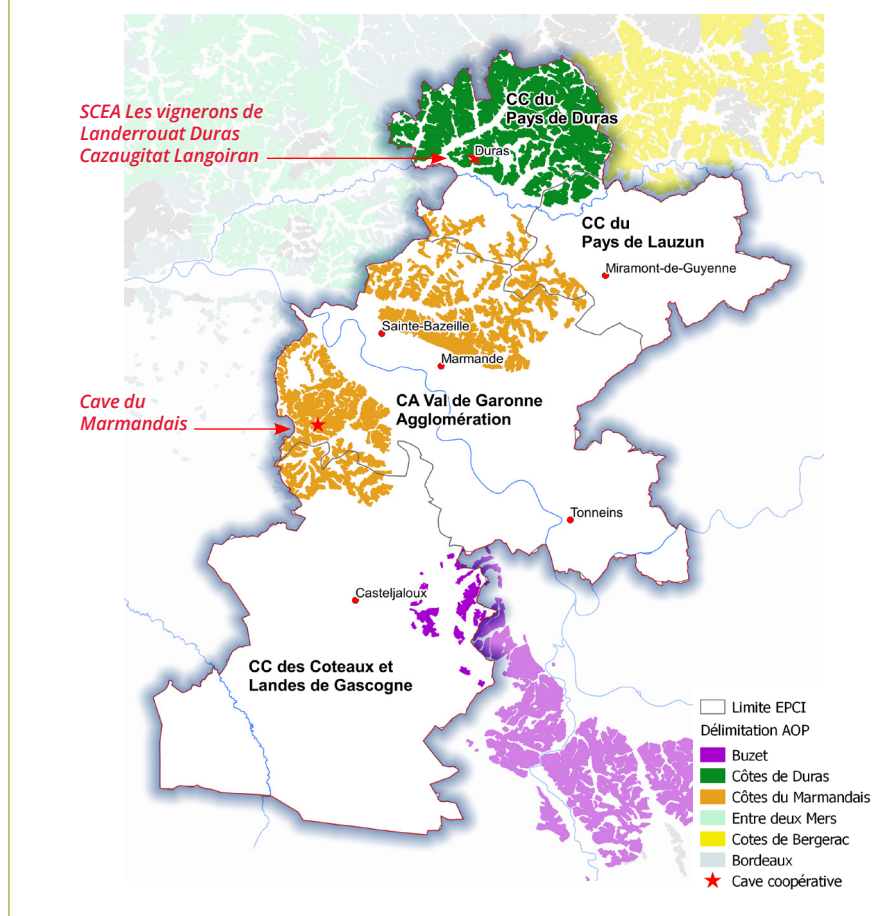
Une cinquantaine d'éleveurs laitiers

En 2018, une cinquantaine d'élevages produit du lait de vache ; ils regroupent un cheptel de 2 400 vaches en production, soit le tiers du cheptel

Carte 3

Deux caves coopératives implantées sur le territoire

Délimitation du vignoble AOP et localisation des caves coopératives



Sources : ©BD CARTO®, INAO, FCVA

laitier départemental. Selon le fichier des quotas laitiers de 2015, la quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. Trois laiteries se partageaient la collecte : Les Chaumes (70 %), la fromagerie Baesler (17 %) et SODIAAL (13 %). La plupart des élevages laitiers sont situés au nord du territoire, mais quelques-uns d'entre eux sont implantés en vallée de Garonne.

Près du tiers de la production avicole départementale

Des exploitations spécialisées

En 2010, près de 150 aviculteurs (*) ont été recensés sur le territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne. Plus des deux tiers de ces exploitations étaient spécialisées en production de volailles et la grande majorité des autres pratiquaient la polyculture-élevage. Plus de 90 % de ces élevages étaient des moyennes ou grandes exploitations.

(*) Aviculteurs détenant plus de 50 têtes d'une espèce de volaille.

Poulets de chair, canards gras et poules pondeuses

Plus de la moitié des élevages avicoles produisaient des poulets de chair et regroupaient 483 000 têtes soit 30 % de l'effectif départemental. On recense également 60 élevages de canards gras comptant, en 2010, un total de 214 500 têtes (36 % de l'effectif départemental) et une dizaine d'élevages de poules pondeuses détenant au total 528 000 poules, soit les trois quarts de l'effectif départemental.

Impact de la grippe aviaire sur l'élevage de canards gras

À défaut de données récentes à l'échelle du territoire, l'évolution de la filière est appréciée à l'échelle du département. Entre 2010 et 2018, les productions de poulets de chair et de poules pondeuses ont légèrement progressé en effectifs (respectivement 8 % et 3 %) alors que

les effectifs de canards gras ont chuté de près du quart sur la même période. Cette régression s'explique en majeure partie par l'impact des deux épizooties de grippe aviaire survenues en 2015-2016 et début 2017.

Dynamique soutenue en agriculture biologique

13 % de la SAU en agriculture biologique

210 agriculteurs sont engagés dans une démarche « agriculture biologique » en 2018. Ils regroupent 10 150 hectares soumis au cahier des charges⁽¹⁾ soit 13 % de la SAU estimée⁽²⁾ du territoire.

Près de la moitié de ces surfaces sont des grandes cultures (céréales-oléagineux-protéagineux), 30 % des prairies ou fourrages, 7 % de la vigne, 6 % des cultures fruitières (essentiellement des fruits à noyau) et 3 % des légumes frais ou secs.

Côté productions animales, 45 éleveurs – tous types d'élevage confondus – sont engagés dans la démarche. Ils s'agit en majorité d'éleveurs de bovins viande, d'ovins viande ou de volailles de chair. On trouve également quelques élevages en bovins lait, caprins, porcins et apiculture.

Triplement des surfaces en huit ans

Ce mode de production a connu une progression soutenue au cours de la dernière décennie. Comme dans le reste du département, les effectifs ont plus que doublé entre 2010 et 2018 et les surfaces ont triplé sur la même période.

⁽¹⁾ Nous regroupons ici les surfaces certifiées et les surfaces en conversion Bio.

⁽²⁾ SAU estimée en regroupant les surfaces déclarées à la PAC, hors vigne et les surfaces plantées en vigne répertoriées au casier viticole informatisé.

Deux tiers de la SAU exploitée en société

En 2017, 1 637 exploitations dont le siège est situé sur le territoire ont effectué une déclaration à la PAC^(*). 62 % sont sous statut d'exploitation individuelle, mais elles regroupent seulement le tiers de la sole déclarée. Regroupant plus du quart des déclarants et 43 % de la surface agricole, les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) constituent la forme sociétaire la plus répandue.

^(*) Exploitations dont le siège est situé sur le territoire ayant déclaré une surface supérieure à 0,1 hectare.

Tableau 2
Essor de l'agriculture biologique

Cultures	Surface 2018	Variation 2010/2018 (%)
Céréales	2 257,83	214
Oléagineux	1934	183
Protéagineux-Légumes secs	679,96	327
Légumes frais	156,76	462
Pairies et cultures fourragères	3101	305
Fruits	614,21	661
Vigne	690,95	80
Autres	713,59	97
Total	10 148,3	219

Sources : Agence Bio, ASP-Déclarations PAC, CVI

48 hectares en moyenne, mais...

En 2017, la SAU moyenne est de 48 hectares, soit cinq hectares de moins que dans le reste du département, mais 14 % des exploitations dépassent 100 hectares et regroupent près de la moitié de la SAU du territoire. Les exploitations de plus de 140 hectares sont peu nombreuses (7 % du total) mais valorisent près du tiers de la SAU. À l'opposé, 42 % des exploitations ne dépassent pas 20 hectares et occupent seulement 7 % de la SAU totale.

Les grandes exploitations s'agrandissent

Entre 2012 et 2017, le territoire a perdu – tous statuts confondus – plus de 300 déclarants (soit 16 %) et 2 700 hectares (-3 %) de surface déclarée^(*).

En moyenne, la SAU a augmenté de six hectares par exploitation, mais ce sont essentiellement les grandes exploitations qui ont progressé au détriment des autres. Les exploitations de plus de 100 hectares gagnent 8 % en effectif et 13 % en surface exploitée alors que les autres perdent près de 20 % de leur effectif et 14 % de surface exploitée.

^(*) Surface déclarée au siège d'exploitation.

Tableau 3
Répartition des surfaces déclarées à la PAC en 2017 par statut juridique et évolution

Statut	Situation 2017		Évolution 2012-2017	
	Effectif	Surface (*)	Effectif	Surface
Exploitation individuelle	1 022	25 552	-22%	-15%
GAEC	61	7 742	-5%	4%
EARL	427	33 473	-7%	-5%
SCEA	95	9 254	27%	58%
Autre société	32	2 466	0%	-4%
Total	1 637	78 487	-16%	-3%

^(*) Surface déclarée au siège d'exploitation

Source : ASP - Déclarations PAC

Régression des exploitations individuelles et progression des SCEA

Sur la même période, les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA) progressent assez nettement, tant en effectif (+27 %) qu'en surface exploitée (+58 %) alors que les exploitations individuelles perdent 290 unités (-22 %) et près de 4 400 hectares (-15 %). Par ailleurs, les GAEC semblent se maintenir et les EARL régressent légèrement tant en effectif (-7 %) qu'en surface (-5 %).

Cette progression des SCEA est liée au choix fait par les nouveaux installés, pour plus de la moitié des créations, mais aussi au passage du statut d'entreprise individuelle ou d'EARL à la SCEA. Plusieurs raisons peuvent motiver ce choix. Les formalités de constitution de la société sont simples et ses règles de fonctionnement relativement souples.

Ainsi, aucun capital minimum n'est exigé pour constituer une telle société et les associés organisent librement son fonctionnement. Aucune exigence n'est requise pour le statut des associés ; ainsi des agriculteurs et des « non agriculteurs » peuvent s'associer, même en dehors du cadre familial, ce qui permet d'intégrer des capitaux extérieurs à l'agriculture.

Ce statut peut aussi, selon les cas, permettre optimisation fiscale et sociale, reconnaissance du statut du conjoint, transmission...

Moindre renouvellement des exploitants agricoles

En 2017, la MSA répertorie sur le territoire 1 496 exploitants agricoles ou coexploitants (personnes physiques, membres de GAEC ou sociétés en activité) auxquels s'ajoutent 491 chefs d'exploitation « cotisants solidaires »

dont l'activité agricole n'est pas assez importante pour justifier d'une affiliation au régime social de la MSA^(*).

(*) Ils versent néanmoins une cotisation dite « de solidarité » qui ne leur permet pas de bénéficier en retour des prestations sociales (retraite, assurance maladie). Le plus souvent ces agriculteurs sont à la tête de petites exploitations.

Augmentation de la moyenne d'âge des exploitants

La moyenne d'âge des 1 496 exploitants et coexploitants assujettis à la MSA (hors cotisants solidaires) est de 52 ans. Elle est similaire au reste du département mais plus élevée que la moyenne régionale (50 ans).

Entre 2010 et 2017, l'âge moyen des exploitants a augmenté de trois ans et demi, traduisant un moindre renouvellement de ces derniers. Ainsi, sur cette période, l'effectif des cotisants de plus de 60 ans a plus que doublé, alors que celui des moins de 40 ans diminue de 30 % et celui des 40-60 ans de 23 %. Parallèlement, en 2017, les exploitants de plus de 60 ans valorisaient près de 20 % de la surface agricole déclarée, alors qu'en 2010 c'était seulement 6,5 %.

Près de cinq cents « cotisants solidaires »

Aux côtés des exploitants et coexploitants cités précédemment, les 491 agriculteurs « cotisants solidaires » sont le plus souvent à la tête de petites exploitations (six hectares en moyenne) et regroupent 5 % de la surface agricole totale déclarée. Affichant une moyenne d'âge de plus de 60 ans, ils sont nettement plus âgés que les autres exploitants.

Remplacement d'un exploitant sur deux entre 2010 et 2017

Sur la période 2010-2017 – toutes catégories confondues^(*) – 760 exploitants ou coexploitants ont cessé d'adhérer à la MSA et 374 nouveaux déclarants se sont installés, soit deux fois moins. Ces derniers ont repris un peu plus de la moitié des surfaces libérées par les partants.

Dans le même temps, 319 diminuent leur surface déclarée de 13 hectares en moyenne, 431 l'augmentent de 14 hectares et 863 exploitants déclarent la même surface.

Ces constats montrent que les nouveaux installés ne reprennent qu'une partie des terres libérées à l'occasion d'une cessation ou diminution d'activité, l'autre partie étant reprise dans le cadre d'agrandissement d'exploitations existantes. À noter tout de même une diminution de 7 %, soit environ 5 000 hectares, des surfaces déclarées à la MSA entre 2010 et 2017.

(*) Cotisants solidaires inclus.

Une vingtaine d'installations aidées entre 2015 et 2017

19 dossiers d'installation « aidée » dans le cadre de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) ont été enregistrés de 2015 et 2017. Cela représente moins du cinquième des installations du Lot-et-Garonne, département au sixième rang régional pour cet indicateur sur la même période. Près de la moitié des projets concernent les grandes cultures ou la polyculture (et éventuellement polyculture-élevage), un tiers sont des installations en maraîchage.

Par ailleurs, un tiers des installations sont prévues hors cadre familial.

Agriculture et industrie agroalimentaire, sources d'emploi salarié

L'emploi salarié agricole évalué à 2 000 ETP^(*) en 2016

En 2016, 5 500 salariés ont travaillé peu ou prou pour le compte d'une exploitation agricole, mais pour 84 % d'entre eux, c'était dans le cadre d'un emploi occasionnel ou saisonnier. Ainsi, le volume total de travail salarié agricole est évalué à 2 000 « équivalents temps plein »^(*).

Les emplois en contrat à durée indéterminée représentent 545 ETP, soit près de 30 % du volume de travail total. Ils se répartissent pour plus de 60 % en « cultures spécialisées » (légumes, fruits), 17 % en cultures et élevages non spécialisés, 11 % en élevages de petits animaux et 9 % en viticulture.

Entre 2011 et 2016, le salariat agricole gagne (tous contrats confondus) 146 ETP, soit une augmentation moyenne de 1,6 % par an contre

3 % au niveau départemental. Cette progression est essentiellement due à un recours plus important aux contrats à durée déterminée dont les ETP progressent de 4,2 % par an, au détriment des contrats à durée indéterminée dont les ETP régressent d'en moyenne 3,5 % par an.

(*) L'Équivalent Temps Plein (ETP) est une unité de mesure d'une charge de travail. Elle correspond à l'activité d'une personne travaillant à temps plein au cours d'une année.

1 428 emplois dans la branche agroalimentaire en 2015

En 2015, 252 établissements regroupent 1 428 salariés dans le secteur agroalimentaire. 43 % de ces emplois relèvent du commerce de gros de produits agroalimentaires, 41 % des industries agroalimentaires et 16 % du commerce artisanal (boulangeries, boucheries).

La transformation de fruits et légumes regroupe près des trois quarts de l'effectif salarié des industries agroalimentaires. Viennent ensuite les activités de vinification (9 %) et de transformation de viande (7 %).

Une activité forestière non négligeable

44 % du massif forestier départemental

Recouvrant plus de 66 000 hectares en 2015, le massif forestier occupe 41 % de l'espace au sein du périmètre du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne et représente 44 % de la surface forestière départementale.

Une forêt de pins maritimes très prégnante au sud du territoire

La forêt est particulièrement présente au sud du territoire, sur la communauté de communes des Coteaux des Landes de Gascogne où elle s'étend sur près des trois quarts de la superficie, contre 13 % à 17 % dans les autres EPCI.

Le massif se compose pour 57 % de forêts de conifères, 39 % de feuillus et 4 % de forêts mélangées. Le pin maritime constitue la principale essence de résineux du territoire. Il est essentiellement implanté sur le massif de la communauté de communes des Coteaux des Landes de Gascogne, qui forme la pointe sud-est de la forêt landaise.

Des feuillus disséminés sur le territoire

Les feuillus sont plutôt disséminés en bois et bosquets sur le reste du territoire. On y trouve essentiellement des chênes et des peupliers en vallée de Garonne.

Une stabilité relative des surfaces boisées

Entre 2000 et 2015, le massif forestier maintient son emprise, mais des mutations sont à noter. Côté « pertes », plus de 300 hectares forestiers ont été artificialisés et près de 800 hectares ont été défrichés. En contrepartie, côté « gains », plus de 1 500 hectares de terres agricoles ont été reforestés et 370 hectares se sont transformés en « landes et broussailles ».

Emprises industrielles et habitat diffus, principales causes d'artificialisation

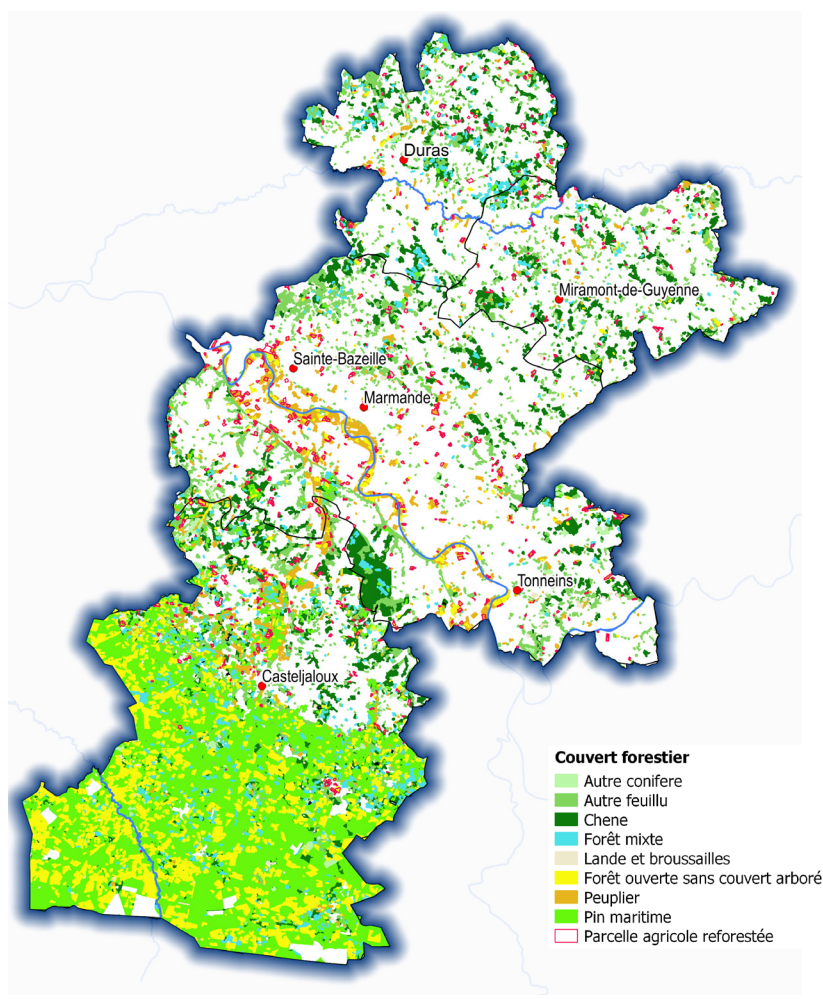
55 % des terres forestières artificialisées sur cette période ont servi à créer des « emprises industrielles » (notamment des parcs photovoltaïques) et ce sont en majeure partie des forêts de pins maritimes qui sont impactées. Les autres ont permis d'implanter de l'habitat diffus (36 % des surfaces artificialisées) ou des bâtiments agricoles (6 %), cela concerne plutôt des forêts ou bois de feuillus.

Défrichements et reboisements de peupliers en vallée de Garonne

La majeure partie des reboisements et des défrichements concernent des plantations et/ou arrachage de peupliers dans la vallée alluviale de la Garonne. Ainsi, la plantation de peupliers sur des terres agricoles peut être une alternative envisagée par un propriétaire foncier, par exemple au départ en retraite du fermier-exploitant. Dans ces plaines alluviales, très fertiles, le choix du boisement peuplier est souvent une solution attractive pour diverses raisons : courte rotation, rentabilité, sylviculture pouvant utiliser des techniques agricoles. En outre, la reprise d'une activité agricole, le plus souvent au profit d'une culture (maïs, grandes cultures), est facilement envisageable.

Carte 4

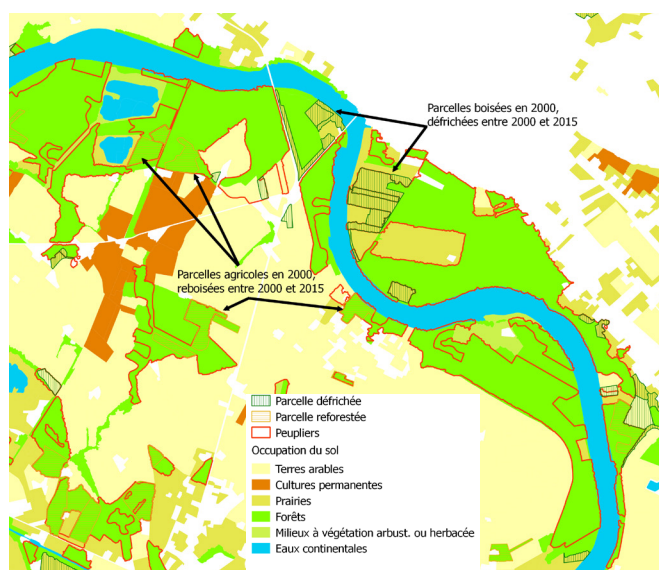
Pins maritimes au sud, et feuillus sur l'ensemble du territoire



Sources : ©BD Forêt®, OCS Région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRi

Carte 5

Dynamique de boisement - défrichage en vallée de Garonne



Sources : ©BD Forêt®, OCS Région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRi

Près de 1 500 emplois dans la filière forêt-bois

La moitié de l'emploi départemental de cette filière

En 2015, on dénombre 382 établissements relevant de la filière forêt-bois. Ces derniers regroupaient un effectif de 1 466 salariés au 31/12/2015, soit près de la moitié des emplois de la filière au niveau départemental.

490 000 m³ récoltés en 2017

En 2017, les entreprises dont le siège social est situé sur le territoire ont récolté 489 791 m³ de bois dont près des trois quarts sont du bois d'œuvre, 24 % du bois d'industrie et le reste

du bois énergie (*). La récolte de bois d'œuvre se compose majoritairement de pin maritime et pour une faible part de peuplier. La récolte de bois d'industrie est essentiellement destinée à la trituration (fabrication de panneaux de particules ou de pâte à papier).

Entre 2013 et 2016, le volume de bois récolté a quasiment triplé ; toutefois, cette progression s'estompe en 2017 où la récolte diminue du tiers par rapport à 2016.

(*) La récolte de bois énergie est vraisemblablement sous-estimée car la majeure partie du bois de chauffage est produit par des structures n'entrant pas dans le champ de l'enquête annuelle de branche Exploitation Forestière.

10 355 m³ de sciages en 2017

En 2017, le volume des sciages réalisés par les scieries dont le siège est situé sur le territoire est de 10 355 m³. Le pin maritime représente la quasi-totalité de ces sciages, le reste étant essentiellement constitué de peuplier et pour une infime partie, de chêne. ■

MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (SRISSET), en collaboration et à la demande de la DDT du Lot-et-Garonne.

Le périmètre du SCoT étudié regroupe les communautés de communes « Coteaux des landes de Gascogne », « Pays de Duras », « Pays de Lauzun », et « Val de Garonne Agglomération ».

Les données mobilisées pour cette étude proviennent :

- De fichiers administratifs : déclarations PAC, fichier des cotisants non salariés de la MSA, Base Nationale d'Identification Bovine (BDNI) ;

- De fichiers INSEE : recensement de la population, connaissance de l'appareil productif (CLAP) ;

- Du recensement agricole 2010 ;

- Du référentiel d'occupation du sol à grande échelle réalisé en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la plateforme de mutualisation de données régionales « PIGMA » (source : Région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRi).

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020